

Qui est responsable du meurtre du gamin à Nîmes ? Tous les laxistes, du Chef d'État à nombre de magistrats, parlementaires et maires...

écrit par Jacques Martinez | 23 août 2023





Après le drame du gamin de 10 ans tué par balle à Nîmes, qui doit se sentir coupable de l'insécurité en France ? Avant tout les magistrats !

Mais aussi toute la chaîne de responsabilités publiques : des élus jusqu'au et y compris -et même avant tout- le Président de la République ! En passant par ceux qui -dans notre société- se droguent... « *Mais, Monsieur, ce n'est que pour passer un bon moment...* » **Et un gamin de 10 ans vient de payer le prix de votre « bon moment » !**

Effectivement, le meurtre de cet enfant -qui n'a fait, lors du 13h de TF1 ce mardi, que 4 petites minutes et après 11 minutes sur la « fausse canicule »! Quel scandale !- ce ne sont pas les policiers qui doivent être pointés du doigt mais les magistrats, du moins ceux qui, depuis des décennies et, en particulier depuis mai 68, protègent les hors la loi,

du petit délinquant au tueur à gages, car ce sont de « malheureuses victimes de l'injuste vie sociale en France »
!!!

Des magistrats qui sont parvenus à changer la Justice en « l'Ajustice » avec un « A » privatif ! Avec eux, la Justice a disparu puisqu'ils l'ont annihilée c'est-à-dire, qu'ils l'ont réduite à rien... Un tueur à gage sait que, s'il était un jour pris, avec de tels magistrats, il risquerait, quoi, 20 ans ? Et encore, s'il se tient tranquille, il sera libre au bout de 12 ans ! Des magistrats pensent plus à la « future reconversion du prévenu quand il sortira de prison » qu'à sa victime : « *Celle-ci est décédée donc nous ne pouvons plus rien pour elle !* »... Non, Monsieur le Juge, certains, (comme celui qui a tué ce gamin à Nîmes si, du moins, il est arrêté ?... Et s'il a plus de 18 ans ?) **certains ne doivent plus sortir de prison : si un abruti qui tue savait qu'en cas d'arrestation, il resterait en prison jusqu'à la fin de sa vie, il hésiterait avant de choisir d'être tueur à gage** ! Je connais la réponse : « *Mais on ne peut pas mettre quelqu'un en prison à perpétuité !* » Ah, bon ! Vous qui aimez copier les États-Unis, là-bas, certains sont condamnés à autant de « perpétuité » qu'ils ont fait de victimes et « sans possibilité de remise de peine » ! Le rêve, du moins pour moi...

Il faudrait donc que toute la chaîne de responsables se mobilise pour renforcer les lois répressives et incarcérer à vie ces fous de la gâchette actuellement si ridiculement condamnés -eux-mêmes en rien !- puisqu'ils sont simplement « prévenus » (comme le terme employé à leur égard par l'ajustice ?) d'un détail de la loi.

Les responsables de cette chaîne concernant notre sécurité et avant tout celle de nos enfants, ce sont :

les maires qui, par idéologie « soixant'huit'attardée », se refusent à « embêter les malheureux cas sociaux qui gagnent leur vie grâce à un peu de poudre »... Sauf que c'est aussi,

dans ce cadre, qu'ils prennent la poudre... d'escampette : ce mot « escampette » -remontant à 1080 !- venant de « champ » de... bataille ! □Qu'ils se tuent entre eux, peu me chaut, je dirais même : « Là, au moins, justice est faite ! Et sans juge laxiste ! » Mais je m'insurge lorsque des gamins en sont les victimes. Et à victimes, je n'ajoute pas, Mesdames et Messieurs les magistrats, ce qualificatif affreux, même s'il est celui utilisé par les juristes, de « collatérales » !

Les députés et sénateurs surtout élus de circonscriptions GANGrénées par des gangs qui « s'terrent », gangs que ces élus, par des lois répressives, devraient pourtant contraindre à « s'taire » ! Combien d'élus oseront voter de telles lois ?

les Préfets, du moins, ceux qui traînent des pieds avant de prendre une décision concernant tel ou tel quartier ;

les Ministres surtout celui de la Justice mais que peut-on espérer d'un... avocat ? Comment peut-il favoriser une législation plus répressive qui lui donnerait -à lui mais aussi à tous ses confrères- plus de mal à obtenir une peine « douce » voire un acquittement pour les 99% de leurs « si innocents » clients ? □Comme un délinquant le dit -avec un accent du nord (pas de la France, ni de l'Europe)-, dans un documentaire télé sur le travail des forces de l'ordre, en sortant d'un commissariat suite à un petit délit : « Police pas gentille... » et, avec un petit sourire -de reconnaissance ?- : « ... Mais justice gentille ! »

Et, tout en haut de la pyramide, le premier -ET MÊME LE SEUL !- responsable de cette insécurité, c'est le Chef de l'État ! Certes l'actuel qui collectionne, malheureusement et tragiquement pour, non 50%, 60%, 70%, 80%, 90%, NON POUR 99,9% des FRANÇAIS, toutes ces mauvaises mais aussi tragiques, dramatiques nouvelles que l'ont peut classer dans la catégorie portant l'étiquette... □ « CELA-N'-EST-JAMAIS-ARRIVÉ-EN-FRANCE-! » □

Mais la situation « GANGréneuse » ne date pas de 2017 même si, depuis, elle ne s'est ni atténuée, ni stabilisée mais au contraire s'est aggravée, que dis-je, elle a empiré voire redoublé ! Mais ce n'est qu'une impression car, pour affirmer cela, il me faudrait avoir les statistiques sur le meurtre d'enfants mineurs par année depuis ma jeunesse, disons, au hasard, les années 60.

En effet, cette justice « pro-délinquance » a conté fleurette à nombre de hors la loi, « conter fleurette » signifiant « faire la cour à quelqu'un, essayer de le séduire, lui tenir des propos galants... » N'est-ce pas ce qu'ont fait nombre de magistrats dont, en 1974 -donc en pleine « euphorie » de mai 68 !-, un certain Oswald Baudot, alors substitut du procureur de la République à Marseille et membre du Syndicat de la magistrature (dont les initiales « SM » sont tout un symbole !). Ce magistrat a conseillé à l'époque à de tout nouveaux juges : *« Si la répression était efficace, il y a longtemps qu'elle aurait réussi. Si elle est inutile, comme je crois, n'entrez pas de faire carrière en vous payant la tête des autres. Ne comptez pas la prison par années ni par mois, mais par minutes et par secondes, tout comme si vous deviez la subir vous-mêmes. (...) La loi s'interprète. Elle dira ce que vous voulez qu'elle dise. Sans y changer un iota, on peut, avec les plus solides « attendus » du monde, donner raison à l'un ou à l'autre, acquitter ou condamner au maximum de la peine. Par conséquent, que la loi ne vous serve pas d'alibi. (...) la justice applique extensivement les lois répressives et restrictivement les lois libérales. Agissez tout au contraire. (...) vous avez un rôle social à jouer. Vous êtes des assistantes sociales. (...) Soyez partiaux. Pour maintenir la balance entre le fort et le faible, le riche et le pauvre, qui ne pèsent pas d'un même poids, il faut que vous la fassiez un peu pencher d'un côté. (...) Ayez un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l'enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour*

l'ouvrier contre le patron, pour l'écrasé contre la compagnie d'assurance de l'écraseur, pour le malade contre la sécurité sociale, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice. » **Un juge qui avouait être « contre la justice », n'était-ce pas déjà ce que j'appelle « l'ajustice » ?** C'était l'esprit de juges qui ont imposé leurs opinions idéologiques depuis un demi-siècle lors de milliers de procès !
→Lien avec la page CAIRN. INFO traitant de ce sujet :
<https://www.cairn.info/revue-deliberee-2018-3-page-31.htm>
→Lien sur le texte intégral des « conseils » donnés par le magistrat Oswald Baudot à des magistrats entamant leur carrière en 1974 :
<https://www.cairn.info/revue-deliberee-2018-3-page-31.htm>

Voilà pourquoi certains policiers ont une dent -voire des crocs !- contre une certaine justice : ils arrêtent des délinquants, les défèrent en bonne et due forme devant un magistrat et, parfois, celui-ci se contente d'un « rappel à la loi ». Un délinquant, qu'en a-t-il à faire d'un tel rappel sinon, sous sa version papier, s'en servir dès rentré chez lui pour économiser deux feuilles de son rouleau de papier hy...stérique ou autre !

Il faut que des mesures rapides et radicales soient prises par le Président de la République, par ses Ministres, par une majorité de Députés et de Sénateurs, des mesures qui contraindront les magistrats à un minimum de sévérité envers cette délinquance **QUI TUE NOS ENFANTS ! SINON UNE MAJORITÉ DE FRANÇAIS SE REBELLERA** -hormis une minorité de « bienpensants » responsables de la situation tragique dans laquelle nous sommes en cet été 2023 !- **DANS LES URNES ! OU, POURQUOI PAS, HORS LES URNES !** Pour cela, il faudrait que l'actuel Président quitte le pouvoir : par démission personnelle -allez, pour raison de santé ???- ou par destitution de son mandat pour manquement à ses devoirs : selon vie-publique.fr, « La procédure de destitution prévue par l'article 68 de la Constitution peut être déclenchée

« en cas de manquement [du chef de l'État] à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat. »
Le « manquement » en cause peut concerner le comportement politique (...) »

->Lien avec le site vie-publique.fr :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/19425-la-procedure-de-destination-du-president-de-la-republique>

Une démission pour (même fausse) raison de santé ou encore - mais ce serait peu probable- une destitution par la voie légale pour manquement politique, ce serait, dans les deux cas de départ anticipé, peu cher payer pour ce Président, la mort tragique de nombre de jeunes ces derniers mois voire ces dernières années... Combien de Français, à sa place et avec un tel bilan, démissionneraient : 99, 9% ! Je crains que lui ne soit dans le 0,1%...

JACQUES MARTINEZ, ancien journaliste de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...